AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-LOIRE

Service Développement
et Animation locale

Hôtel Interconsulaire
16 Bd Bertrand
BP 20343
43012 LE PUY EN VELAY Cedex
Tél : 04 71 07 21 35
Fax : 04 71 09 03 42
www.haute-loire.chambagri.fr

Le Puy-en-Velay, le 9 avril 2019

Monsieur le Maire
Mairie
Place de la Mairie
43700 BLAVOZY

Objet : Elaboration du PLU de la commune de Blavozy.

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 26 février 2019, vous nous avez adressé pour avis, le projet arrêté par délibération municipale de PLU de votre commune.

La lecture des documents nous amène quelques remarques.
L'évolution démographique annuelle voulue est de 1.3%. Cela est plus du double de l'évolution souhaitée par le SCot. Le coefficient de rétention foncière de 70% est lui aussi très élevé et ne contribue pas à une économie d'espace.
L'enveloppe bâtie étant très étendue, elle possède en son sein de nombreuses dents creuses qui suffisent à contenir les besoins d'urbanisation, d'autant plus que la densité moyenne de construction préconisée par le SCoT est bien intégrée. Seul, l'OAP « les Rioux »est en extension du tissu bâti.
On peut considérer, que l'activité agricole est protégée de par la forte limitation de l'extension de l'enveloppe bâtie par rapport au POS.
Les changements de destination des bâtiments repérés, ne posent pas de problème dans la mesure ils ne compromettent pas l'activité agricole et que ces changements ne portent pas préjudice à des bâtiments agricoles en activité.

En conclusion, au regard de l'ensemble des éléments précités la Chambre d'Agriculture considère que l'espace et l'activité agricole sont bien protégés. Elle émet donc un AVIS FAVORABLE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,

Yannik FIALIP